

ADMINISTRATION COMMUNALE DE HANNUT
ASSISTANT(E) AUX INSTITUTEURS(TRICES) MATERNEL(LE)S (H/F)

Informations générales.

Nombre de poste demandé	1
Catégorie de métier	Assistant aux instituteurs maternels
Secteur d'activité	Formation permanente et autres activités d'enseignement
Durée du contrat déterminé	Du 04/05/2020 au 30/06/2020
Lieux de travail	Ecole communale d'Avernas-le-Bauduin
Votre fonction	Vous secondez les instituteurs(trices) maternel(le)s lors de l'accueil des enfants dans des activités en groupes restreints, en ateliers. Vous participez à l'encadrement des repas, à la surveillance des siestes et des temps libres.
Expérience	Dans le domaine de la petite enfance et/ou de l'éducation

Profil du candidat.

Formation(s)	<u>Fonction</u> : assistant(e) aux instituteurs(trices) maternel(le)s <u>Qualification</u> : puériculteur/trice, CESS, CESI, CEB ou sans diplôme
--------------	---

Caractéristiques.

Conditions d'aide à l'emploi	PTP - Programme de Transition Professionnelle obligatoire !
Régime de travail	Type : 4/5 temps Heures/semaine : 30h24

Contact.

Entité	Administration communale de Hannut
Nom de la personne	Sabrina BECQUEVORT
Adresse	Rue de Landen, 23 4280 HANNUT
Téléphone	019/51.93.67
E-mail	sabrina.becquevort@hannut.be

Les candidatures doivent être introduites par courriel à l'adresse ci-dessus ou déposées au service de l'enseignement de la Ville de Hannut **pour le vendredi 27 mars 2020 à 16h00 au plus tard** et doivent **OBLIGATOIREMENT** être accompagnées :

- du document C63.3 PTP délivré par l'ONEM valable au 4 mai 2020 ;
- du passeport « PTP » délivré par le FOREM valable au 4 mai 2020 ;
- d'un extrait de casier judiciaire « 596.2 » (datant de moins de 6 mois) ;
- d'une copie du/des diplôme(s).

!!! Toute candidature incomplète (document manquant, etc) sera considérée comme irrecevable et aucun accusé de réception de la candidature ne sera transmis.

Les candidats ne bénéficiant pas du passeport « PTP » ne seront pas retenus et aucun accusé de réception de la candidature ne sera transmis.